Déclaration liminaire du SNALC 66

CDEN du vendredi 2 septembre 2022

Monsieur le Préfet,
Madame la Présidente du Conseil Départemental,
Monsieur le Maire,
Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Le **SNALC** reste très pragmatique, maintient et actualise ses revendications :

- un rattrapage salarial important pour tous les personnels, sans contreparties,
- le reversement des 500 millions d'euros prévus pour le « fonds d'innovation » à l'enveloppe destinée au rattrapage salarial sans contreparties,
- le reversement de l'ensemble de l'enveloppe budgétaire destinée au « pacte de confiance » à l'enveloppe destinée au rattrapage salarial sans contreparties,
- l'annulation des concertations blabla prévues dans chaque école, collège et lycée à cette rentrée,
- des précisions rapides sur la sauce « entreprise » à laquelle vont être mangés les collèges et les lycées professionnels, afin de pouvoir commander un plat sans sauce.

En ce qui concerne la crise de recrutement, rappelons qu'elle n'est pas conjoncturelle.
Si la modification — idiote et mal organisée — de la place du concours en fin de M2 a contribué à assécher les viviers de candidats cette année, elle est très loin d'expliquer à elle seule les 4000 postes non pourvus et les « job datings » qui ont suivi.

En effet, certaines disciplines sont structurellement déficitaires désormais dans le second degré - mathématiques, lettres classiques, allemand… - et les académies de Versailles et Créteil organisent chaque année ou presque un second concours pour les professeurs des écoles afin de sauver les meubles. La situation de l'académie de Montpellier est aussi inquiétante.

Pour le SNALC, la cause première de la crise est le manque d'attractivité du métier. Ce manque s'explique tout d'abord par les questions salariales - perte de pouvoir d'achat, notamment en milieu et seconde partie de carrière - et ensuite par les conditions de travail - classes surchargées, incidents, réunionnite, manque de soutien ou de considération de la part de la hiérarchie et de l'administration -.

Il est à noter que non seulement le recrutement est de plus en plus difficile à faire, mais également que de plus en plus de collègues en place souhaitent partir. Les chiffres du bilan social du ministère à ce sujet sont parlants.

Le recours à des professeurs contractuels dans le second, mais aussi désormais dans le premier degré, est un révélateur de la crise. Ces collègues, dont une partie ne finira pas l'année scolaire, servent de variable d'ajustement pour sauver les apparences.

Précaires, mal payés, peu ou pas formés, ils peuvent aussi être les premières victimes des réformes pédagogiques. L'an dernier à Versailles, de nombreux contractuels de mathématiques n'ont pas été renouvelés car les besoins en mathématiques avaient baissé, sans doute en lien avec la réforme du lycée général qui a tiré vers le bas le nombre d'heures de mathématiques.

Pour le SNALC, les annonces du type « pas un enseignant à moins de 2000 euros par mois » sont démagogiques. C'est le pouvoir d'achat de l'ensemble des collègues qui doit augmenter par un rattrapage salarial pour tous, sans contreparties. La revalorisation morale de la profession ne peut faire l'économie d'une revalorisation financière.

Pour que les traitements des agents publics soient équivalents en 2022 à ce qu'ils étaient en 2000, il faudrait que la valeur annuelle du point d'indice soit actuellement d'environ 73€ (soit 6,0833€ par mois) ce qui impliquerait une hausse de près de 26% ! **Ainsi, à l'échelon 11** :

- **un professeur des écoles** devrait percevoir un traitement brut de 3974€ (au lieu de 3153€) ;
- un professeur certifié 4112€ (au lieu de 3264€) ;
- un agrégé 5072€ (au lieu de 4025€).

Malgré la mastérisation, qui a vu les enseignants débutants commencer directement au 3e échelon pendant un bref laps de temps entre 2010 et 2014, malgré les deux tranches de la prime d'attractivité (dont les stagiaires ont d'ailleurs été exclus) en 2020 et 2021, malgré les promesses réitérées d'un traitement minimum de 2000€ net, rien n'y fait. **Le traitement des enseignants se rapproche de manière continue du SMIC**, qui est revalorisé bien plus régulièrement et au-delà de l'inflation.

Actuellement, le traitement brut d'un professeur des écoles ou professeur certifié stagiaire, qui doit obligatoirement valider un master 2 pour enseigner, est d'à peine plus de **1,1 fois supérieur au SMIC**. Un an après, il est encore de moins de 1,3 fois supérieur au SMIC.

C'est INDIGNE !

Défendre la qualité de l'enseignement c'est d'abord et avant tout **défendre** la rémunération et les conditions d'exercice de t**ous les personnels de l'éducation nationale.**

LE SNALC 66